

LETTRE OUVERTE

**« Trou Story » ou la vérité sur les luttes syndicales dans le secteur minier**

Tous ceux et celles qui ont vu le film de Richard Desjardins, « Trou Story », ont pu constater à quel point les entreprises minières ont exploité les travailleurs et les municipalités d’accueil des projets miniers. Alors que les conditions de travail et de vie des mineurs et des habitants de ces municipalités étaient abominables, les entreprises s’en mettaient plein les poches. Il a fallu le courage et la détermination de quelques mineurs pour que s’initie, contre vents et marées, une lutte syndicale qui, à terme, a permis de renverser le cours des choses.

Personne n’a fait de cadeau aux mineurs du Nord-Ouest québécois, pas plus qu’à ceux de l’Ontario. Le syndicat des Métallos (FTQ), qui a réussi à syndiquer ces travailleurs, aura été la pierre angulaire des changements survenus dans leurs conditions de vie et dans celles des habitants de ces régions.

**Les syndicats, un atout majeur**

Sans la présence syndicale, il est clair que les compagnies minières actuelles ne seraient pas plus enclines que celles qui figurent dans le film à partager le fruit du dur labeur des mineurs, qui travaillent toujours d’ailleurs dans des conditions risquées pour la santé et la sécurité et ce, malgré l’amélioration de leurs conditions. Les risques augmentent dans les mines non syndiquées et c’est là qu’on observe la quasi-totalité des accidents mortels. Et les entreprises qui offrent de meilleurs salaires afin de freiner la syndicalisation n’échappent pas à cette réalité.

Certaines entreprises se sont dites offensées par ce film, affirmant que Richard Desjardins avait omis de mentionner que la situation actuelle avait changé. Pourtant, il suffit de lire le rapport du vérificateur général sur le secteur minier pour constater que Richard Desjardins n’invente rien.

Certes, il est important de reconnaître l’apport économique du secteur minier pour la région et pour le Québec tout entier. L’industrie se porte bien et sans le boom minier actuel, la région serait pratiquement désertée par une bonne partie de la population, d’autant plus que la débandade du secteur forestier a déjà laissé des marques indélébiles.

**La suite des choses**

Mais une fois reconnue l’importance du secteur minier pour la région et pour le Québec, il appartient au gouvernement du Québec d’agir comme le protecteur du bien collectif, en mettant en place une loi moderne sur les mines, respectueuse de la population et permettant une exploitation propre de nos ressources minières. Des mesures doivent donc être prises pour que nous n’ayons plus jamais à payer pour nettoyer les sites abandonnés par des entreprises sans scrupule, déguerpies avec les profits en laissant derrière elles leurs déchets environnementaux.

Le gouvernement doit aussi trouver une solution pour s’assurer que tous les Québécois et Québécoises bénéficient davantage de l’exploitation des ressources naturelles, mais surtout pour que ceux et celles qui vivent en région et près des sites soient d’abord consultés sur les projets, et qu’ils soient les premiers à bénéficier des retombées économiques. L’autre défi consiste à trouver un équilibre entre l’environnement et le développement économique à plus long terme. Maximiser les retombées, c’est aussi maximiser la transformation des produits extraits du sous-sol.

En tant que syndicaliste, je suis fier de l’hommage rendu par « Trou Story » aux mineurs et aux luttes syndicales. Il serait erroné de croire que ces luttes sont dépassées et que ce que nous possédons est acquis. Il y a un vent de droite qui voudrait empêcher les travailleurs de se prévaloir de leurs droits d’association et de négociation. Cela nous oblige à continuer la lutte sans jamais baisser les bras.

Aujourd’hui comme hier, au Québec comme ailleurs, le mouvement syndical a joué et continue de jouer un rôle qui va bien au-delà de négocier des conventions collectives : c’est sans doute ce qui fait du mouvement la cible favorite de ceux qui, comme autrefois, se refusent à partager la richesse collective.

***Gilles Chapadeau***

*Conseiller régional FTQ pour l’Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec*

*gchapadeau@ftq.qc.ca*

*17 novembre 2011*